



Menace poursuite juridique après commentaire négatif sur internet

Par Yanis

Bonjour à tous !

J'ai acheté une formation en ligne aux conditions suivantes:

Réduction temporaire sur le prix initial et paiement en 3x69?.

Après avoir souscrit à l'offre et payé le premier versement, j'accède à la formation. Après quelques minutes je m'aperçois que le contenu ne réponds pas à mes attentes.

Conscient de la présence d'une clause dans les CGV indiquant l'impossibilité de demander un remboursement, je tente quand même d'envoyer un mail e expliquant les raisons de ma demande.

Remboursement refusé, un avoir m'a été donné en guise de geste commerciale pour une autre formation, et mon accès à la formation payé à été annulé.

Comme aucune autre formation ne m'intéressait, je demande à avoir de nouveau accès à la formation initialement payé.

Accès refusé, je dois repayer la formation (avec mon avoir) et donc payé par anticipation les mensualités suivantes pour y avoir de nouveau accès.

Après plusieurs échanges de mails et une discussion stériles sans solutions, je poste des commentaires négatifs sur youtube, indiquant mon mécontentement sur la qualité de la formation et sur la mésaventure que je viens de rencontrer.

Le formateur m'indique qu'il a entamé une procédure juridique contre moi pour diffamation et il m'accuse d'avoir télécharger ces vidéos (ce qui est faux, car si j'avais téléchargé les vidéos, je n'aurai pas fais des pieds et des mains pour obtenir mon accès...)

Pour plus de clareté voici mon commentaire:

"J'ai pris sa formation en paiement 3x.

Après avoir eu accès à la formation j'ai pu constater que le contenu est vraiment destiné aux parfaits débutants et j'ai donc demandé 30min après achat un remboursement.

Remboursement qui m'a été refusé car j'avais "consommé" la formation dans ce laps de 30min...

Pour couronner le tout mon accès à la formation à été bloqué et pour y avoir de nouveau accès je dois payer par anticipation les autres mensualités !"

Voici son commentaire de menace:

"Vous allez recevoir prochainement de nos nouvelles concernant la diffamation de notre société. Comme la précédente personne, vous téléchargez l'ensemble de nos vidéos et demandez ensuite un remboursement. Vous pensez que c'est comme ça que vous y arriverez dans le business ? Je vous souhaite bonne chance. On passe maintenant à la vitesse supérieur vous concernant. Bonne soirée"

Dans les commentaires il y a une autre personnes qui a subi exactement le même soucis que moi, je ne suis donc pas le seul que le formateur bloque et menace de poursuite...

Est-ce que j'encoure un risque?

Merci d'avance pour vos réponses !